

LE MENTORAT, COMMENT ÇA MARCHE ?

1



Le rôle du mentor est de soutenir les enfants dans leurs apprentissages, favoriser leur autonomie, leur curiosité et utilisation des outils numériques, grâce à des supports ludiques et variés.

2



Le mentor accompagne, en groupe ou de façon individuelle, un ou plusieurs enfants, de façon hebdomadaire ou mensuelle. L'accompagnement est réalisé sur le lieu d'hébergement de l'enfant ou dans une structure partenaire à proximité.

3



Le carnet de bord du mentor et de l'enfant mentoré se construit autour des apprentissages scolaires, de découvertes culturelles, du développement des compétences psychosociales (savoirs, savoir-faire et savoir-être) et dans la construction d'un parcours d'orientation choisie.

4



Le mentor accompagne l'enfant à la découverte des acteurs et métiers du territoire, pour lui permettre de repérer les différentes professions qui s'offrent à lui et construire son propre projet d'avenir.

QUI SONT LES MENTORS ?

- Les mentors sont majoritairement des étudiants formés et rémunérés par le Département des Yvelines
- Ils peuvent aussi être bénévoles ou salariés, en fonction de leur situation



INFORMATIONS ET CANDIDATURES:

yvelines.fr/mentoretmoi



Yvelines
Le Département

Ce projet bénéficie d'un financement du fonds social européen

Mentor & Moi



MENTOR & MOI, s'engager pour l'égalité des chances!



Yvelines
Le Département



yvelines.fr



Être mentor, c'est soutenir un enfant dans ses apprentissages, l'ouvrir à de nouvelles connaissances et l'accompagner vers une orientation choisie.



LE MENTORAT, C'EST QUOI ?

Depuis septembre 2021, le Département des Yvelines concrétise son engagement en faveur de l'égalité des chances et soutient le programme de mentorat « Mentor & Moi » pour offrir à tous les jeunes yvelinois et notamment les enfants accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les moyens de réussir leur parcours vers l'autonomie.

En offrant aux étudiants un emploi porteur de sens qui leur permet de développer de nouvelles compétences, le programme « Mentor & Moi » permet de lutter contre la précarité étudiante et favorise leur insertion professionnelle.

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

le programme Mentor & Moi propose aux jeunes âgés de 5 à 21 ans, notamment ceux accompagnés en prévention ou protection de l'enfance, de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins, dispensé par un mentor.

Les promesses du programme « Mentor & Moi »



Éveiller l'envie d'apprendre



Améliorer l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture



Offrir la garantie d'une orientation choisie



Permettre aux plus vulnérables de s'épanouir dans leurs apprentissages

Le programme **Mentor & Moi** se déploie également dans les collèges du Département. Relayé par les chargés de Prévention au sein des établissements, il s'adresse aux collégiens repérés par les équipes pédagogiques.

L'accompagnement se fait en petits groupes et contribue à soutenir les élèves vers le rattachement scolaire

